

PROJET DE RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (RIVE-NORD)

Énoncé de vision et orientations

Communauté métropolitaine de Québec

Juin 2021

À propos de la Communauté

Organisme de planification, de coordination et de financement, la CMQ intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain, en mobilité durable et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et plus de 800 000 habitants, soit 10 % de la population du Québec.

« LA VISION EST UNE IMAGE NETTE DU FUTUR. ELLE SE DOIT DE PROJETER UNE IMAGE SI ATTRAYANTE ET FORTE DE L'AVENIR, QU'ELLE DONNE LE COURAGE DE PASSER A L'ACTION. »

Table des matières

Vers une révision du PMGMR 2

Bâtir un cadre commun dans une démarche collaborative 3

Énoncé de vision 4

Orientations 5

Partenaires 6

Accompagnement et rédaction 6

Vers une révision du PMGMR

La CMQ possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire[1]. Elle a également la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord 2016-2021 (ci-après nommé PMGMR).

Depuis 2017, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans. Au préalable, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5e anniversaire de son entrée en vigueur. Pour la CMQ, il s'avère donc qu'un projet de PMGMR révisé doit être adopté au plus tard le **26 janvier 2022**. Par la suite, un PMGMR révisé devra être adopté d'ici au 26 janvier 2024.

C'est dans ce contexte que la CMQ a entrepris, au cours de l'année 2020, une vaste démarche de révision de son PMGMR. Les étapes de la démarche sont présentées à la figure 1.

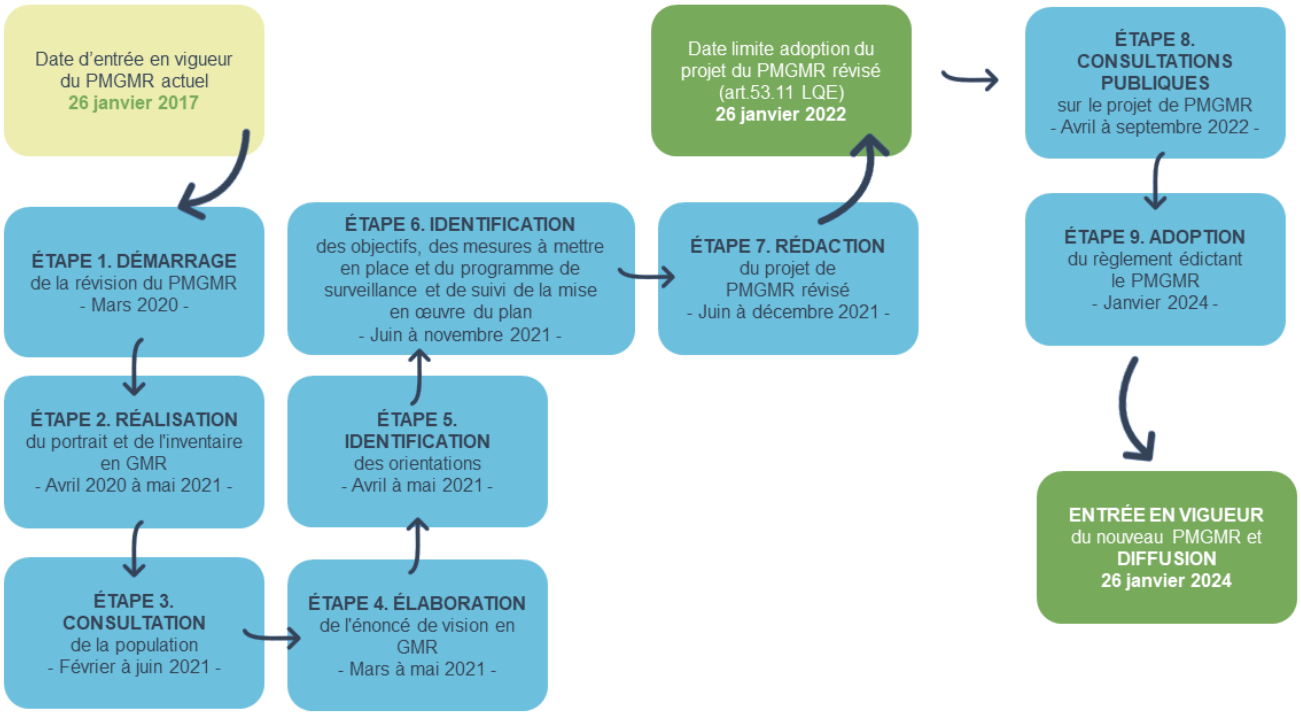


Figure 1: Étapes du processus de révision du PMGMR

[1] Sauf la Ville de Lévis.

Pour mener à bien l'ensemble du processus, la CMQ a d'abord réalisé un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, tel qu'exigé par la LQE. Les résultats de l'inventaire et des études qui s'y rattachent seront dévoilés à l'automne 2021.

En parallèle, et afin d'alimenter la réflexion et les échanges autour de la révision du PMGMR, la CMQ a mis sur pied une importante démarche de concertation avec les partenaires du milieu. Pour ce faire, la CMQ a notamment créé un comité aviseur. Ce comité a principalement pour mandat d'échanger sur la révision du PMGMR et ultimement, de faire des recommandations à la Table métropolitaine de coordination du PMGMR.

Le présent document porte sur les premiers travaux issus du comité aviseur et de la Table métropolitaine de coordination du PMGMR. Il contient notamment l'**énoncé de vision** ainsi que les **orientations** du projet de PMGMR révisé de la CMQ.

Bâtir un cadre commun dans une démarche collaborative

Pour travailler de manière concertée sur l'élaboration et la révision du PMGMR, le conseil de la CMQ a autorisé la création d'une structure de travail (figure 2). Le comité aviseur est composé d'acteurs de divers horizons tels que des représentants d'organismes municipaux, d'organismes du milieu, d'installations de traitement, d'ICI[2], ainsi que des organisations œuvrant dans le milieu de la CRD[3].

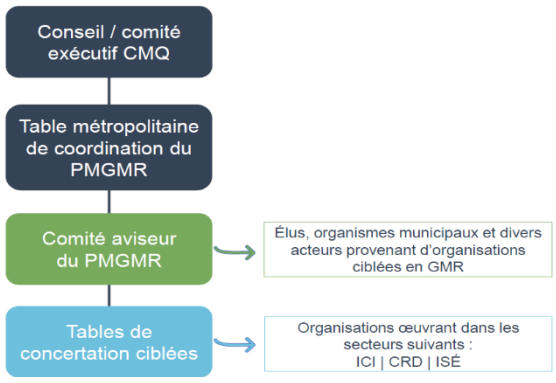


Figure 2: Structure de la démarche

Le comité aviseur participe donc au développement et à la réflexion du PMGMR en révision. Les membres du comité travaillent de manière concertée afin de développer une vision, des orientations, des objectifs, des mesures et un programme de surveillance et de suivi pour la mise en œuvre éventuelle du plan.

Le comité aviseur a le mandat de proposer à la Table métropolitaine de coordination du PMGMR, composée notamment d'élus des quatre composantes, les éléments ayant fait l'objet d'un consensus. À son tour, la Table métropolitaine de coordination du PMGMR propose au conseil de la CMQ les éléments retenus.

C'est dans ce contexte que le comité aviseur a réalisé la première étape de son mandat : formuler un énoncé de vision ainsi que des orientations. Ces deux éléments sont présentés aux pages suivantes.

Des citoyens impliqués

Parallèlement aux travaux du comité aviseur, un outil de participation citoyenne en ligne « *Bâtir ensemble – Repensons la gestion de nos matières résiduelles* » a été créé afin que les citoyens puissent y déposer leurs commentaires et propositions d'idées en amont du processus. Les informations et les idées recueillies ont assurément permis de bonifier l'énoncé de vision ainsi que les orientations proposées. Par ailleurs, il faut également mentionner que des tables de concertation seront créées à l'automne 2021. Elles serviront à alimenter le comité aviseur, principalement sur les mesures et les objectifs qui pourraient être proposés dans le cadre de la révision du PMGMR.

[2] Institutions, commerces et industries.
[3] Construction, rénovation et démolition.

Énoncé de vision

Nous sommes en 2040. Les acteurs et la population du territoire de la CMQ ont misé, au fil des ans, sur la réduction à la source et la gestion durable des matières résiduelles afin de réduire collectivement leur empreinte écologique. Cette réussite s'est concrétisée par la mise en œuvre de l'énoncé de vision suivant :

COLLABORATION ET CONCERTATION

Grâce à la collaboration exceptionnelle des divers acteurs du territoire, la mise en place de solutions de réduction à la source et d'un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles, répondant aux attentes les plus élevées, a été rendue possible. De même, la concertation constitue le pilier qui assure le succès constant des projets et des actions réalisés.

RESPONSABILISATION ET PERFORMANCE

Les efforts déployés par chacun contribuent à réduire au minimum l'élimination des matières résiduelles. Les citoyens et les entreprises sont sensibilisés par rapport aux gestes qu'ils posent au quotidien et agissent de façon responsable. Ils sont maintenant engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Cette adhésion de l'ensemble des acteurs se traduit notamment par une amélioration de la qualité des matières et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permet d'atteindre d'excellentes performances environnementales. Au Québec, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec est reconnu pour sa gestion durable des matières résiduelles. Cette performance constitue une source de fierté pour tous les citoyens, ce qui les incite à poursuivre les efforts au quotidien.

EXEMPLARITÉ ET INNOVATION

L'économie circulaire fait dorénavant partie de la culture de tous les acteurs, leur permettant de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement, tout en ouvrant la porte à de nouveaux marchés. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permet enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

Orientations

Pour mener à bien l'énoncé de vision, la CMQ propose de mettre en place six orientations, à savoir :

1. Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les acteurs à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

2. Lutter contre le gaspillage des ressources.

3. Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

4. Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

5. Renforcer le réseautage et le transfert de connaissances entre les acteurs en GMR afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

6. Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Partenaires

Membres du comité aviseur

- Roxanne Beaumont, MRC de L'Île-d'Orléans (janvier à mars 2021)
- Guylaine Bernard, Université Laval
- Charles-Éric Bernier, Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- Monica Breton, Société d'aide au développement des collectivités et Centre d'aide aux entreprises (SADC) (janvier à mars 2021)
- Caroline Brodeur, Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) – *Responsable du comité aviseur*
- Valériane Champagne Saint-Arnaud, Université Laval
- Martin Chouinard, UPA Capitale-Nationale – Côte-Nord
- Mathieu Faucher, Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
- Éric Ferland, Ville de L'Ancienne-Lorette
- Mathieu Fournier, Ville de Québec
- Audrey Guillemette-Lacasse, MRC de L'Île-d'Orléans (à partir de mai 2021)
- Stéphane Lacasse, Association des détaillants d'alimentation du Québec (ADAQ)
- Yannick Lagacé, Société Via
- Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (janvier à mai 2021)
- Véronique Mercier, Association de la construction du Québec (ACQ)
- Steve Otis, MRC de La Jacques-Cartier
- Karine Perron, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (janvier à mars 2021)
- Hugues Philippin, Association restauration Québec (ARQ) – région de Québec
- Claude Plourde, Matrec | Société de GFL
- Guy Rivard, AIM
- Audrey Roberge, Conseil régional de l'environnement – Capitale-Nationale
- Marie-Andrée Saint-Pierre, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Stéphane Schaal, CHU de Québec – Université Laval
- Suzanne Verreault*, Ville de Québec

*Membre de la Table métropolitaine de coordination du PMGMR

Accompagnement et rédaction

- Marie-Christine Alarie, CMQ
- Alexandre Bélanger, CMQ
- Andréane Choinière, CMQ
- Robert Comeau, Argus Environnement
- Simon Durocher, CMQ
- Éloise Richard-Choquette, CMQ